



Bar restaurant fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er mars 2007

Le patron d'un bar restaurant a-t-il le droit d'afficher 'établissement fumeur' et a-t-il le droit de ne pas réserver un espace pour les fumeurs distinct de celui des non fumeurs surtout quand il dispose de 2 salles ? que faire ?

Réponse :

Déposez une plainte devant le [procureur de la République](#), c'est très facile à rédiger grâce à DNF, c'est gratuit, vous avez toute chance de voir aboutir votre requête et vous participerez ainsi à l'effort nécessaire pour renverser les dernières résistances à la lutte contre ce fléau que représente le tabagisme passif